



**HAUSSY**

**Canton de Solesmes**

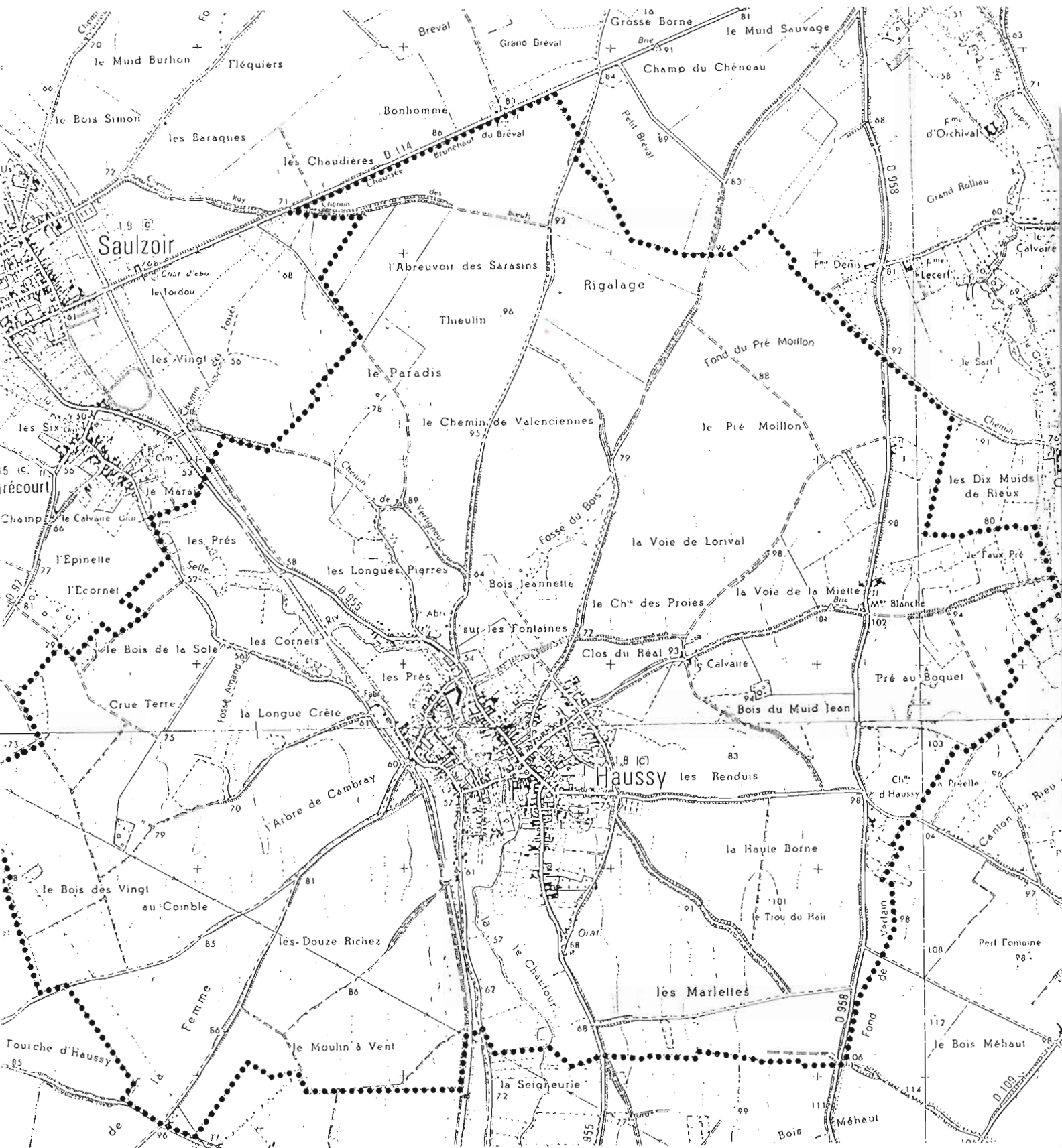
**AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

**PROGRAMME D'ETUDE**

**AOUT 1989**



# TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N.1/25000

## PRESENTATION

La commune d'Haussy est située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Cambrai, dans le Canton de Solesmes. Elle compte un peu moins de 2 000 habitants.

La Municipalité souhaite poursuivre activement la politique d'amélioration du Cadre de Vie qu'elle a entreprise depuis plusieurs années.

Pour cela, elle compte réaliser des aménagements dont le programme est développé dans le présent dossier,

- le long du C.D. 955,
- sur l'ensemble des rues de desserte locale,
- aux abords du cimetière,
- sur les chemins de randonnées,
- sur le site de la motte féodale,
- sur le terrain de loisirs.

Convaincue que le Cadre de Vie est l'affaire de tous les habitants, elle se propose aussi de présenter ses projets à la population (une exposition pourrait être organisée à l'occasion d'une fête communale) et d'encourager, en milieu scolaire, les ateliers portant sur l'architecture et le paysage.(cf. l'école des Passe-Murailles du C.A.U.E.).

# PLAN DE LA COMMUNE



Echelle 1/5000

## PAYSAGEMENT DU CD 955

La commune est traversée dans toute sa longueur par le C.D. 955 qui relie Denain à Solesmes.

Le grand nombre de véhicules qui emprunte cette voie rend le passage dans la zone urbanisée dangereux.

Pour améliorer la sécurité, tant celle des automobilistes de passage que celle des habitants, la Municipalité a entrepris plusieurs aménagements :

- la modification du tracé de la route aux extrémités du village,
- la mise en valeur de la place de la mairie qui jouxte le C.D.

Aujourd'hui, afin de poursuivre cette démarche, la commune a décidé de mener une réflexion d'ensemble sur le paysagement du C.D.

Cette initiative s'inscrit bien entendu dans la politique d'embellissement du cadre de vie mise en place par le Conseil Général, mais aussi dans ses politiques d'amélioration de la sécurité sur les C.D. et d'aménagement des délaissés de voirie.

### Les séquences qui ponctuent la traversée du C.D.

*Saulzoir*

#### L'entrée venant de Saulzoir (1)

Le Caractère champêtre de la zone environnant le délaissé lié au redressement du C.D. incite des automobiles à s'arrêter pour pique-niquer.

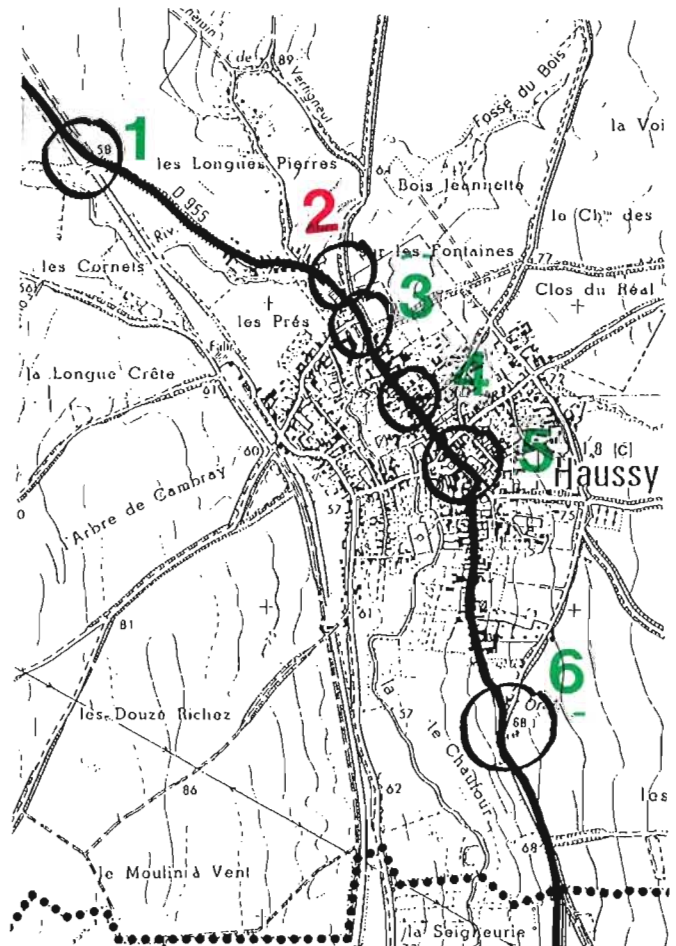
Depuis cet emplacement, un chemin agricole permet de rejoindre La Selle. Il pourrait être planté d'arbres de hautes tiges sur l'un de ses côtés.

Les plantations devront veiller, néanmoins, à ne pas gêner le passage des engins agricoles.

De l'autre côté du C.D. des chemins desservant les parcelles agricoles rejoignent un chemin de randonnées reliant-Saulzoir-à-Haussy.

L'aménagement devra donc satisfaire plusieurs exigences :

- marquer une entrée de la commune,
- aménager une petite aire de repos,
- donner des informations sur les circuits pédestres.



*Solesmes*

### **Séquence linéaire bâtie au nord de la commune**

Au nord de la commune apparaît une première séquence bâtie. Cette séquence se distingue nettement du cœur de l'agglomération par une franche coupure végétale.

Les constructions sont alignées le long de la voie, pignons et murs goutte-reaux se succèdent, laissant entre eux de petites zones non bâties.

La voie très large est divisée en :

- une chaussée roulable au centre,
- et de part et d'autre, une bande de terre végétale, un chemin piétonnier en enrobé et, à nouveau, une bande de terre végétale.

Quelques voitures stationnent sur les bas-côtés de façon totalement anarchique.



La végétalisation de l'espace, liée à une définition plus stricte du stationnement et à la mise en place d'un éclairage plus urbain permettrait la mise en valeur de cette séquence. La plantation de haies en bordure de chaussée renforcerait la protection des cheminements piétonniers et créerait un effet de parois, de nature à diminuer la vitesse des automobilistes.

### **La Chapelle Bourlet (2)**

Elle marque la limite de la première zone d'urbanisation que constitue aujourd'hui le cœur du village.

Les abords immédiats de la chapelle devraient être aménagés et le panneau indicateur déplacé de façon à valoriser l'environnement du petit édifice.



### **Le Pont du Hamel (3)**

L'entrée dans le cœur de la zone urbanisée se fait à partir d'un vaste espace aménagé en carrefour. Cet espace est bordé par La Selle et marqué par une ferme que domine un beau pigeonnier.





Un ancien lavoir se perd  
au milieu des éléments  
éparpillés du mobilier  
urbain :

- cabine téléphonique,
- panneaux indicatifs,
- pilônes,
- abris-bus.

Les terrassements faits autour du garage Renault sont aussi facteur de dégradation de l'environnement.

Une restructuration de ce vaste espace lui permettrait de s'affirmer comme l'un des points forts de l'aménagement le long du C.D., un lieu où pourrait apparaître tout le pittoresque du village, incitant le passant à s'arrêter et à visiter la commune.





### Le noyau urbain

La zone centrale traversée par le C.D. et située de part et d'autre de la place de la Mairie est dense.

Les bâtiments construits en mitoyenneté s'y succèdent sans interruption.

Perturbant le passage des piétons les automobilistes se stationnent là aussi sur les trottoirs dont les largeurs sont pourtant moins importantes que dans les secteurs précédents.

Des plantations et l'installation de petites bornes devraient rendre aux piétons l'usage des trottoirs en encourageant le stationnement des automobilistes sur la place centrale, aménagée à cet effet.

### Le carrefour des rues Salengro et V.Hugo (4).

La largeur du carrefour incite les automobilistes à prendre les virages à gauche.

Un nouvel aménagement élargissant les trottoirs ou créant un rond point central devrait permettre une meilleure définition de l'espace.

### La place centrale (5)

Face à la mairie et à l'église, la place centrale a été récemment aménagée. L'espace définit une centralité et une convivialité propres à satisfaire les besoins locaux et à faire ralentir la circulation sur le C.D.

Quelques plantations de hautes tiges seraient de nature à renforcer l'intimité de ce vaste espace qui est prolongé d'une aire libre occupée aujourd'hui de façon occasionnelle par la ducasse et qui pourrait accueillir à l'avenir un nouveau bâtiment communal.





## L'entrée venant de Solesmes (6)

La chapelle Marchand, que l'on aperçoit en même temps que se découvrent plusieurs constructions, annonce l'entrée dans l'espace urbanisé.

Cependant la bonne visibilité que l'automobiliste a de la voie en ce point et le caractère encore très agricole des bâtiments ne favorisent pas le ralentissement des véhicules.

Au niveau de la chapelle Marchand, le chemin de randonnée entre Haussy et Saint-Python quitte le C.D. pour s'engager au nord-ouest derrière la chapelle dans un chemin agricole.



Face à la chapelle, le redressement du C.D. crée un délaissé qui pourrait être aménagé en aire de repos pour les automobilistes et les randonneurs. Comme dans l'entrée Nord d'Haussy un panneau d'information sur les chemins de randonnées pourrait y être installé.

Par ailleurs, les bas-côtés de la voie devraient être plantés, pour créer des effets de parois annonçant l'entrée dans l'espace urbain.



\*\*\*\*\*

**La réalisation prochaine de l'assainissement sur certains tronçons longeant le C.D. va permettre d'entreprendre rapidement les travaux d'embellissement aux abords de cette voie.**

**Un Avant-Projet-Sommaire est donc nécessaire sur ce secteur.**

## LES RUES DE DESSERTE LOCALE

Les rues de desserte locale peuvent se classer en trois types. Dans une même rue, il arrive que des types différents se conjuguent :

- Les rues étroites, dont certaines, rythmées par la succession des pignons traditionnels de l'architecture du Cambrésis, sont très pittoresques. Dans de telles rues, les trottoirs sont à proscrire, le piéton et l'automobiliste se partageant le même espace. (rues Bécar, Henri Barbusse...).
- Les rues larges aux vastes bas-côtés qui peuvent sans problème accueillir des plantations (rue du Général de Gaulle, Victor Hugo.).
- Les rues bordées de hauts talus herbeux qui pourraient être plantés d'essence nécessitant peu d'entretien et maintenant les terres sur les pentes (rues Henri Barbusse, de la Victoire, Vaillant Couturier, Victor Hugo, Jules Ferry...).

**Des schémas de principe permettront de donner une idée globale des aménagements à réaliser sur ces voies.**

(Le jour où la municipalité décidera d'engager des travaux, les aménagements feront l'objet de projets plus détaillés tenant compte des particularités du site).

**Cependant, un nouveau schéma de plantations est requis dès aujourd'hui pour remplacer les plantations trop autoroutières des rues Victor Hugo et Bécar.**



*Aménager l'espace devant  
l'ancienne COOP rue V.Hugo*



*Aménager le carrefour  
des rues A. Delacroix et M.Foch*

## LE CIMETIERE ET SES ABORDS

La rue de l'Egalité constitue l'une des entrées dans la zone urbanisée de la commune en venant du C.D. 955.

La voie, en contrebas, est entourée de talus dont l'aspect verdoyant lui confère un caractère très pittoresque jusqu'au cimetière.

### Le Cimetière

La clôture du cimetière est le premier élément qui participe à la dévalorisation du site. Le délabrement et la rigidité de cette limite en l'absence de toute végétation constituent des éléments négatifs à l'entrée même du village.

La largeur des bas-côtés à cet endroit permettrait de créer une "porte" végétale d'accès à la zone bâtie et un environnement de qualité pour le cimetière.

A cette occasion, l'ensemble des clôtures mériterait d'être revu et le paysagement du cimetière étudié :

- l'achat d'une bande de terrain au sud et la récupération de certaines concessions à l'abandon permettraient la réalisation d'un schéma de plantations,
- l'entrée actuelle du cimetière avec vue directe sur des urinoirs nécessite un aménagement rapide intégrant aussi le déversoir de plantes fanées.

### Angle de la rue de l'Egalité et de la rue V.Couturier

Un aménagement de l'angle permettrait une extension de l'estaminet par une terrasse.

### La rue de l'Egalité

La largeur des trottoirs permet facilement des plantations ; celles-ci sont d'autant plus nécessaires à l'entrée de la rue qu'un ensemble de trois garages en parpaing empiétant sur la largeur des trottoirs vient dégrader l'aspect de la voie, par ailleurs très agréable.



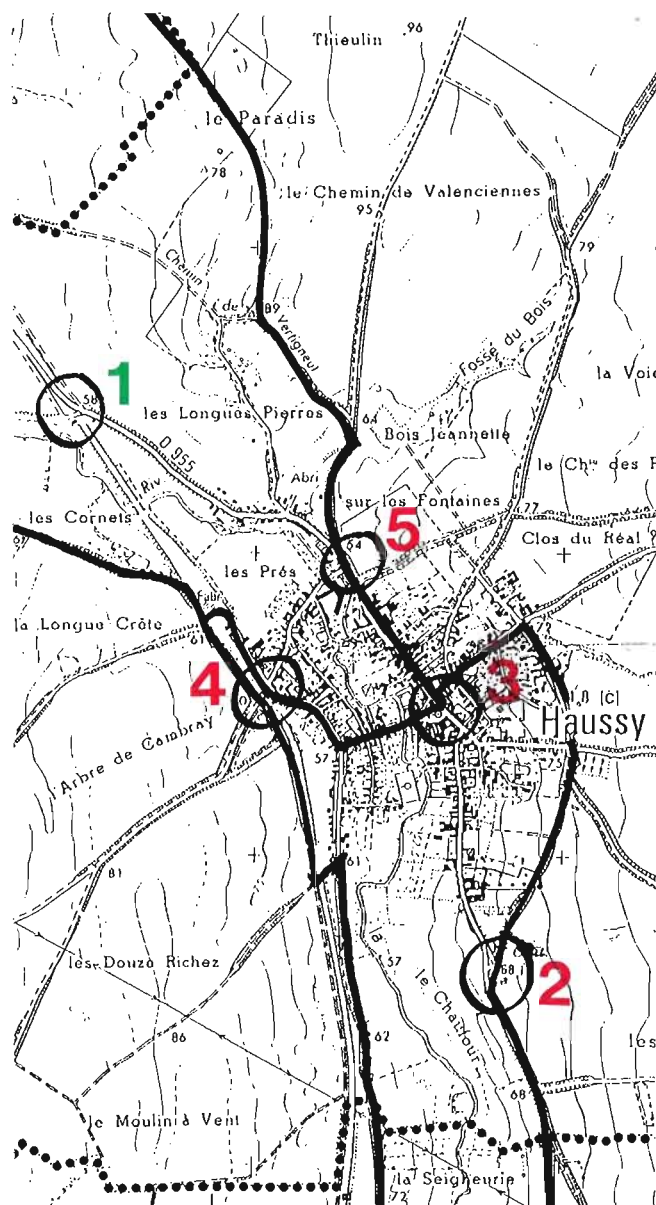
**L'urgence des travaux sur les clôtures du cimetière justifie la réalisation d'un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur cette zone.**

# CHEMINS DE RANDONNEES

Dans le cadre de la création des chemins de randonnées de la vallée de La Selle, le balisage entre Saulzoir et Saint-Python va être réalisé prochainement.



Vue depuis le chemin de Montrécourt.



A cette occasion, des aménagements spécifiques peuvent être prévus sur cinq sites privilégiés.

Deux de ces sites ont déjà été évoqués dans l'aménagement du C.D. 955.

Il s'agit des délaissés (1) et (2) créés par le redressement du C.D.

Par ailleurs,

- la place de la mairie (3)
- point de jonction entre plusieurs chemins,
- le carrefour de la rue du Maréchal Foch et du chemin de Montrécourt (4).
- le pont du Hamel (5) où la descente sur le bord de La Selle est possible, pourraient être aménagés pour l'accueil des randonneurs (zone de repos et d'information).

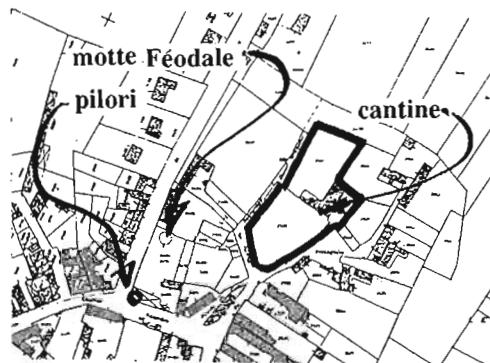
Au pont du Hamel, un embarcadere peut créer une halte pour le canoë-kayak prévu entre Haussy et Montrécourt.

Un Avant-Projet-Sommaire permettrait d'entreprendre rapidement les travaux en coordination avec le balisage des chemins.

## LE SITE DE LA MOTTE FEODALE

La Municipalité est propriétaire d'un ensemble constitué par l'ancien presbytère transformé en cantine scolaire, le jardin du presbytère et un terrain faisant face au bâtiment et aménagé en jardin public.

De ce site, on perçoit une motte féodale classée Monument Historique et appartenant à un propriétaire privé (à noter que cette motte, rognée petit à petit par le propriétaire risque de disparaître, malgré son classement).



Cet ensemble déjà très riche sur les plans historique et pittoresque se complète d'un pilori situé à l'angle des rues de l'Égalité et Charles Azambre et que la Municipalité souhaite mettre en valeur.

L'entrée de la cantine présente un dénivelé important qui pose des problèmes de déversement pour les automobiles et qu'un aménagement ponctuel devrait pouvoir résoudre.

Le jardin situé derrière la cantine mérite quelques plantations et l'installation de jeux d'enfants et de tables pour le centre aéré qui occupe les locaux de la cantine pendant les vacances scolaires. (Ces aménagements doivent préserver des espaces pour l'installation des tentes du centre aéré).

**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré est aussi requis pour l'ensemble des projets sur ce site.**

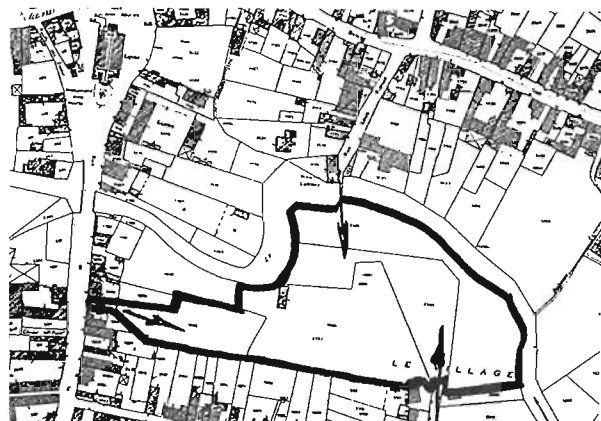
## LE TERRAIN D'ACTIVITES DE LOISIRS

Le terrain est très bien situé au centre de la commune et sur les bords de La Selle.

L'entrée principale se fait rue de La Victoire par une parcelle étroite enserrée entre deux maisons.

Un premier élargissement a permis la plantation de l'arbre de la liberté, dans un espace qui accueille les fêtes du 14 Juillet et le feu d'artifice.

Plus loin encore, là où la parcelle s'élargit brusquement sont installées les activités sportives traditionnelles : foot-ball, volley-ball...



La situation centrale du terrain de loisirs justifie qu'un soin tout particulier soit porté à l'aménagement de l'espace de telle sorte qu'il ne se présente plus comme un terrain de sports réservé à des activités très spécifiques mais comme un parc accueillant les sportifs et les promeneurs.

Pour cela, il est nécessaire que :

- les cheminements traversant le site soient favorisés (en particulier la liaison entre la rue Louis Richard par le Moulin Labbé et la rue Pasteur),
- les berges de La Selle soient valorisées,
- de nouvelles activités de proximité soient implantées.

La Municipalité souhaite profiter de l'opportunité de la création en cours d'une société de jeux anciens pour lui offrir des installations permettant la pratique des jeux autrefois les plus répandus dans la commune, à savoir le jeu de billon à l'anneau, le jeu de boule et le javelot.

**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré permettrait d'offrir rapidement à la société de jeux anciens des lieux où pratiquer quelques uns des jeux auxquels elle s'intéresse.**